



DISTRICT D'EURE-ET-LOIR DE FOOTBALL

FRAIS DE DEPLACEMENT

des arbitres, des Arbitres-Assistants, Délégués et
Observateurs opérant pour le compte du district d'Eure-et-
Loir

BAREME APPLICABLE SAISON 2017/2018

NOM et ADRESSE de la personne effectuant le déplacement:

Caractère de la mission accomplie: Arbitre/ Arbitre-assistant/ Délégué/Observateur

Date et lieu de la mission:

Equipes en présence:

Distance kilométrique (le plus court chemin):

kilométrage aller/retour 0,37 €

Indemnités de déplacement :

Total:

Signature :